

# Mémento pratique

# Mairie de Janailhac et Agence Postale

#### Horaires d'ouverture:

■ Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de **9h à 12h** et de **14h à 17h30** 

Samedi : 9h à 12h 11h30 pour la Poste

Fermée le mercredi

#### Pour nous contacter:

1 05 55 00 71 06

**6** 05 55 75 23 12

@ mairie.janailhac@wanadoo.fr

Mairie de Janailhac

## Les employés municipaux

- Secrétaire de Mairie et Agent Postal
   Marie-José FAURE
- Agent Communal Principal d'EntretienEric BONAFY
- Agent Communal d'Entretien Lucie LEMAITRE
- CantinièreIsabelle GARNAUD
- Employées Surveillance des Classes et Cantine :

Marie-France VOISIN et Sylvie DEBORD

 Agent administratif et Garderie scolaire Caroline MASSY

#### Numéros utiles

- CLSH Le Terrier des Galoupiaux05 55 00 76 58
- Relais Assistants Maternels Parents06 33 65 85 75
- Déchetterie de Nexon05 55 58 35 42
- Déchetterie de S<sup>t</sup> Yrieix
   05 55 08 26 06
- L'équipe du bulletin : Jean-Louis GOUDIER, Philippe BLANCHER, Frédéric BONNAUD, Laurent DE MARCHI, Philippe DEVARISSIAS, Fabrice DUBOIS, Marie-José FAURE, Caroline MASSY, Eliane MAZABRAUD.
- Directeur de la publication : Jean-Louis GOUDIER
- Conception: Un Studio dans la Prairie (Janailhac) www.unstudiodanslaprairie.com 05 55 00 23 96
- Imprimé en 260 exemplaires par Fabrègue

Photo de couverture : © Fanny VILLA



# Le Maire et le Conseil Municipal vous convient à la cérémonie des vœux le dimanche 3 janvier à 10h30

2 janvier	Loto du Comité des fêtes
3 janvier	Vœux de la municipalité
16 janvier	Repas des ainés
6 février	Loto des écoles (le soir)
Courant mars	Repas de la chasse
24 avril	Randonnée pédestre (Les 3 crayons bleus)
30 avril-1 <sup>er</sup> mai	Fête de la S <sup>t</sup> Eutrope
8 mai	Victoire de 1945
Fin juin	Fête des écoles
8 juillet	Marché pique-nique
17 juillet	Méchoui
6 novembre	Fête de Terroir
11 novembre	Armistice de 1918

# Le Marché Fermier Tous les 2º dimanche du mois





Jean-Louis Goudier, le Conseil Municipal et les employés communaux

vous présentent leurs

# **MEILLEURS VOEUX**

POUR L'ANNÉE 2016



# Le Sommaire

	04	Le mot du Maire
	06	Tout savoir (les délibérations)
	09	Journée Défense et Citoyenneté
	10	État civil
	11	La voirie Janailhaude
	12	Les repas de village
	12	Les fouilles
	12	Le fleurissement
	13	Inauguration de la cantine
	13	Récompenses
	14	Installation de la chaufferie
	14	Accessibilité des E.R.P.
	15	Les brèves
	16	Les cérémonies
-		

17 Comité	é des Fêtes
<b>18</b> Les 3	crayons bleus
<b>20</b> La vie	de l'école
<b>21</b> Le 3 <sup>e</sup> â	ige
22 La cha	sse
23 La pêc	he
<b>24</b> L' A.A	J.P.N.
<b>26</b> S.I.C.T.	O.M.
27 Énergie	e Habitat +
<b>27</b> Office	de Tourisme
28 SYDED	
30 Zoom	sur l'élagage
31 Les en	trepreneurs de la commune



Retrouvez toute l'actualité de notre commune sur notre page facebook!

f www.facebook.com/mairiedejanailhac

	/ <u>/</u> //////////////////////////////////	
TARIFS SALLE DES FÊTES	Salle seule	Salle + cuisine
Résidant sur la commune et Communauté de communes	110 € + 70 € (chauffage)	165 € + 70 € (chauffage)
Non résidant sur la commune et Communauté de communes	165 € + 70 € (chauffage)	<b>230 € + 70 €</b> (chauffage)
Association de la commune	Gratuit	
Association hors commune	90 €	

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Si le jour férié est un lundi, mardi ou mercredi, la collecte est avancée au samedi de la semaine précédente.
- Si le jour férié est un **jeudi ou un vendredi**, une collecte de rattrapage sera organisée, comme actuellement, le samedi de la même semaine.

#### SAUR : N° D'URGENCE POUR DÉPANNAGE

05 87 23 10 01 (dépannage téléphonique)

# Le mot du Maire

ans cette période très difficile où notre pays est victime du terrorisme et où des français perdent la vie, il convient que nous soyons rassemblés et unis au-delà de nos différences. Je veux rendre hommage aux forces de l'ordre qui, au péril de leur vie, assurent notre sécurité. Soyons fiers des valeurs de notre **République : Liberté**, **Égalité et Fraternité.** 



n ce 5 septembre, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle cuisine du restaurant scolaire, Jocelyne BONNET, Robert BOUCHERON et Bernard SEGUIN se voyaient remettre des mains de Laurent CAYREL Préfet de la Haute-Vienne, Marie-Françoise PEYROL-DUMONT Sénatrice et Jean Claude LEBLOIS président du Conseil Départemental en présence de nombreux élus des communes voisines, la médaille d'argent départementale et régionale pour les années qu'ils ont passé au service de la commune et de leurs concitoyens.

a récente loi concernant la nouvelle organisation territoriale de la République, adoptée par le Parlement en Août dernier, vient modifier profondément le paysage politique de notre pays. Les communautés de communes doivent, à partir du 1er janvier 2017 et sauf dispositions particulières, atteindre un seuil minimum de 15 000 habitants. Le préfet a présenté à la commission départementale de coopération intercommunale, le 12 octobre, le projet élaboré par l'État. La communauté de communes du pays de Nexon est appelée à disparaître. Il était proposé une fusion de la communauté de communes du Pays de Nexon avec celle des Monts de Châlus. Cette proposition a été adoptée à la majorité de 17 voix contre 7 par le Conseil de communauté du pays de Nexon. Les conseils municipaux de chaque commune ont été appelés à voter sur le même sujet. Celui de Janailhac a émis un avis défavorable. Il reviendra au préfet de décider avant la fin mars 2016 du périmètre des nouvelles communautés de communes. Les compétences de ces nouvelles communautés se verront profondément modifiées de telle sorte que de lois en lois les communes se voient dépossédées de leur fonction et leur pouvoir décisionnel. De plus en plus, les communes ne seront plus que des coquilles vides sans réels pouvoirs quant à leur avenir.

école constitue pour notre municipalité le cœur même de la vie de la commune. Grâce à un corps enseignant de qualité, nous avons le devoir d'accompagner nos enfants afin qu'ils puissent avoir les outils nécessaires pour affronter la vie active de demain.

Deux classes viennent d'être dotées de tableaux numériques, ils ont été mis en service à la rentrée de Toussaint. Cet investissement de 2 000 € bénéficie d'une aide de l'État de 900 €.

De nouveaux rideaux sont venus remplacer ceux, qui depuis des années, étaient installés.

Le choix fait avec les autres communes du RPI de maintenir un prix des repas modeste permet à nos enfants de se restaurer correctement à un prix très modéré. Je crois qu'il s'agit là d'une solidarité intergénérationnelle.

es travaux d'installation de la nouvelle chaufferie à granulés bois vont bon train. Avant la fin de l'année cet équipement sera en service.

in septembre des travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Pijassou de Saint-Yrieix pour un montant de 25 000 € financé à 50 % par le Conseil Départemental. Nos prédécesseurs nous ont légué une voirie importante qu'il nous appartient de maintenir en bon état pour que chacun d'entre nous puisse y circuler en toute sécurité. Une nouvelle demande de subvention a été faite auprès du Département pour des travaux à réaliser en 2016.

la suite de la décision de dissolution de l'association foncière, un certain nombre de chemins appartenant à l'association vont être vendus aux propriétaires riverains. Les autres seront incorporés dans la voirie communale. Maître Exbrayat de Nexon a été désignée pour rédiger cet acte en ce qui concerne la commune.

in septembre le Conseil municipal a sollicité les aides de l'État et du Conseil Départemental pour une nouvelle campagne de travaux routiers et la restauration de notre salle des fêtes.

es travaux de sécurisation du pont de Maumont seront réalisés par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne. Une étude préalable et obligatoire va être lancée par ce syndicat après accord de la Région.



Le moulin du Breuil – 1942 – Cécile SABOURDY – Exposé au Musée de Vicq-sur-Breuilh (Cécile Sabourdy, née à Janailhac en 1897 et décédée à Saint-Priest-Ligoure en 1970)

otre commune s'est vu décerner par le Département et la Région le premier prix de fleurissement. Ce prix récompense le travail effectué depuis des années par nos employés Lucie et Eric accompagnés de Nathalie de la Communauté de Communes pour rendre notre bourg plus attrayant. Il est à noter que la chapelle des Chapelles ainsi que la fontaine viennent eux aussi d'avoir d'un léger aménagement paysager qui se veut respectueux de son environnement. Grâce à la mutualisation des moyens, avec les autres communes de la CCPN le coût de notre fleurissement va en diminuant. Il se situe à la somme de 900 € pour cette année.

es fenêtres, portes et volets de la mairie viennent de faire l'objet d'un rafraîchissement. Ces travaux réalisés par l'Entreprise 3 F Peintures permettent à notre patrimoine d'être maintenu en bon état.

a totalité des décisions prises par le Conseil municipal et les comptes rendus des réunions est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.



installation d'une nouvelle cuve à gaz pour alimenter les logements de l'ancien presbytère a nécessité la réalisation d'une fouille archéologique préventive. Ce sont les bénévoles de l'association ARCHEA accompagné d'Eric et Lucie qui ont réalisés ce chantier. Ce dernier nous a indiqué qu'une présence humaine sans doute antérieure à l'église a existé sur cet endroit. Merci à son Président Bernard Jouany, à Patrice Conte de la DRAC, à Alain Royer ainsi que Laure Leroux qui ont permis de faire ressurgir du passé ce que nos lointains ancêtres avaient édifié. Il serait nécessaire qu'une fouille plus importante soit réalisée pour comprendre un peu plus notre histoire. Nous en reparlerons.

a fête du terroir a connu sans doute un de ses plus vif succès populaire. Jamais, je crois aucune fête n'a connu une telle affluence. Les gens sont venus parfois de loin pour participer à cette journée qui a eu la chance d'avoir un soleil radieux pour l'accompagner.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont accompagnés Anthony Tessier pour réaliser ce moment important dans la vie de la commune.

A toutes et à tous, je souhaite une très bonne année 2016.

Jean-Louis Goudier

## Tout savoir...

#### GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE PROGRAMME DE FAUCHAGE 2015

e maire explique que, le syndicat de voirie n'assurant plus la concertation d'entreprises pour le fauchage, il est possible d'établir un marché groupé avec plusieurs communes. La commune de St-Priest-Ligoure se propose pour coordonner l'opération.

La lecture de la délibération à prendre est faite par le maire et 2 personnes sont nommées comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes : Frédéric Bonnaud en tant que titulaire et Fabrice Breuil en tant que suppléant.

Il a été décidé que les 2 premières passes seraient effectuées par l'employé communal avec le tracteur de la commune ce qui occasionnera une économie.

Cette solution a été adoptée à l'unanimité.

#### MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE

e maire expose les demandes de différentes communes, demandes qui modifieront le périmètre du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte :

- Le retrait de la commune de Linards
- L'adhésion de la commune de La-Croisille-sur-Briance
- L'adhésion de la commune de Cieux
- L'adhésion complémentaire de la commune de Saint-Jean-Ligoure.

#### POINT « LE RELAIS »

a société « Le Relais » établie à La Souterraine en Creuse a proposé à la commune l'installation d'un container à tissus.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition. Le container sera installé par la société Le Relais à proximité des containers Papier – Verres – Plastiques déjà en place.

#### MISE AUX NORMES ALARMES ET BLOCS DE SECOURS ÉCOLE ET MAIRIE

e maire rappelle que le bâtiment école-mairie n'est pas aux normes quant à la règlementation des alarmes et blocs secours. Il a fait part aux membres du conseil du devis de l'entreprise Barriant Electricité Générale pour un montant de 1 673,00 € H.T.

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents le devis de l'entreprise Barriant et demande l'aide de l'Etat et du Département.

#### ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

e maire rappelle la modification de la procédure d'achat d'électricité, notamment pour les contrats de tarif « jaune » et « vert ». Il indique que la fourniture pour les contrats concernés devra passer par une offre de marché.

Le SEHV se propose de lancer un groupement de commandes d'électricité.

Le maire demande au conseil de délibérer sur l'adhésion à cette opération. Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents a adopté l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés par le SEHV.

#### MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE POUR PRISE DE COMPÉTENCE « PLUI »

e maire rappelle que certaines communes sont dotées de documents d'urbanisme qui vont être caduques. La communauté de communes a décidé d'élaborer un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – délibération du 19 février 2015).

Ceci implique la modification des statuts de la communauté de communes avec l'ajout de la compétence « Élaboration, révision et suivi du Plan Local d'Urba-

nisme Intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 » à l'article 4 – « compétences obligatoires », paragraphe « aménagement de l'espace ».

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte les nouveaux statuts de la communauté de communes comme indiqué ci-dessus.

#### CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le maire explique que, comme l'année passée, il est nécessaire de signer une prorogation de la convention avec le conseil départemental concernant le transport scolaire. Le département propose une prorogation jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cet avenant et donne pouvoir au maire pour le signer ainsi que tout document nécessaire à cette opération.

## Tout savoir...

#### TARIFS CANTINE SCOLAIRE

#### À compter du 1er septembre 2015

e maire expose qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de la cantine scolaire tout en les gardant harmonisés avec les communes de Saint-Priest-Ligoure et Saint-Jean-Ligoure.

Il propose les tarifs suivants pour la prochaine année scolaire :

	Année 2014/2015	Année 2015/2016
Repas enfant	2,30 €	2,35 €
Repas adulte	3,50 €	3,60 €

#### AVENANT À LA CONVENTION POUR LA GESTION DU RPI

onsieur le maire rappelle la convention du 25 juillet 2011 pour la gestion du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Janailhac / Saint-Priest-Ligoure / Saint-Jean-Ligoure. Il indique qu'un avenant mentionnant qu'un acompte de 50 % du montant des frais de l'année N-1 sera versé en année N au mois de juillet et que cet acompte viendra donc en déduction du décompte annuel.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer cet avenant.

## TÉLÉPHONIE MAIRIE, AGENCE POSTALE ET ÉCOLE

la suite de la réunion avec le commercial de la société DEVOPSYS, après étude de son offre (économie possible environ 1 000 €/an à partir de la seconde année, la première année, un changement de matériel est nécessaire) et explication de J.L. Goudier, F. Rousseau et M. Charbonel, le conseil municipal accepte à l'unanimité le changement d'opérateur téléphonique.

#### TARIFS ASSAINISSEMENT

#### Au 1er janvier 2016

ur proposition du maire, le conseil municipal décide l'augmentation de la taxe d'assainissement :

	Année 2015	Année 2016
Mètre cube	0,95€	0,97€
Taxe fixe	36,00€	37,00 €

#### CORRESPONDANT CITOYENNETÉ

e maire fait part au conseil du courrier de M. le préfet en date du 2 mars 2015 demandant la désignation d'un correspondant « Citoyenneté » au sein du conseil municipal.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil nomme :

- Jean-Louis GOUDIER Titulaire
- Jean-Louis SAGE Suppléant

# GROUPEMENT DE COMMANDES POUR TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

ar délibération 2014/44, le conseil municipal avait décidé du programme routier 2015. Le maire propose d'adhérer à un groupement de commandes pour la réalisation de ces travaux. Après délibération, le conseil municipal accepte l'adhésion à un groupement de commandes avec les communes de Nexon – Saint-Priest-Ligoure et Rilhac-Lastours.

Il autorise le maire à signer la convention et accepte que Janailhac soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Messieurs Frédéric Bonnaud et Fabrice Breuil sont nommés membres de la Commission d'Appel d'Offres représentants de la commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Enfin M. le Maire est autorisé à signer avec le cocontractant retenu un marché relatif à la réalisation des travaux d'entretien de la voirie au titre du programme 2015 ainsi que tout document nécessaire pour mener cette procédure à son terme.

#### **TAUX D'IMPOSITION 2015**

près en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'appliquer les taux d'imposition suivants (pas d'augmentation par rapport à 2014):

Taxe d'habitation	12,41 %
Foncier bâti	14,73 %
Foncier non bâti	67,01%

## AMÉNAGEMENT SALLE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES/PÉRISCOLAIRES ET SALLE DES FÊTES

e Maire rappelle le désir du conseil municipal de procéder à l'aménagement et mise aux normes de la salle en extension du restaurant scolaire, cette salle servant également de salle d'activités scolaires et périscolaires. Il présente le projet établi par l'ATEC pour un coût H.T. de 303 100 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de l'aménagement de cette salle et demande, vu le coût élevé de l'opération, l'aide de l'État et du Département.

#### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE ET EDF

e maire demande au conseil municipal, comme tous les ans, de voter le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les sociétés ORANGE et EDF.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote les montants suivants :

■ **ORANGE**: **854,22** € soit 53,66 € par kilomètre d'artère aérienne (14km449)

40,25 € par kilomètre d'artère souterraine (0km960) 26,83 € par m² d'emprise au sol (1,5 m2)

**■ EDF: 197** € soit un taux de revalorisation de 28,60 % avec un plafond redevance de 2002 de 153 € soit : 153 + (153 x 28,60 %) = 197 €.

## ACHAT DE DEUX VIDÉOPROJECTEURS INTERACTIFS POUR L'ÉCOLE

e maire indique aux membres de l'assemblée délibérante le besoin d'équipement numérique (tableau interactif, vidéoprojecteur) de 2 classes pour un montant de 1 998 € H.T. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le projet d'équipement de 2 classes en vidéoprojecteurs et sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR.

Le maire indique que cette dépense sera inscrite au budget 2016.

#### DÉSIGNATION TITULAIRE ET SUPPLÉANTS POUR PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

e maire expose que la communauté de communes du Pays de Nexon va réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (*PLUI*), que pour ce faire, chaque commune doit être représentée, le maire de chaque commune étant titulaire de droit.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal nomme :

Titulaire: Jean-Louis SAGE

 Suppléants : Laurent DE MARCHI et Frédéric BONNAUD

 Philippe DEVARISSIAS est désigné délégué de droit par la Communauté de Communes du Pays de Nexon.

### CRÉATION COMMISSION AGENDA ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

a loi faisant obligation de mettre en place un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) dans le cadre des établissements recevant du public (ERP), il est nécessaire d'établir une commission.

Le conseil, à l'unanimité, désigne :

Laurent De Marchi

Franck Rousseau

Fabrice Breuil

Philippe Blancher

Fabrice Dubois

## TARIFS SALLE DES FÊTES

e conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes pour les particuliers, mais apporte une indication supplémentaire, à savoir : les résidents et propriétaires de la communauté de communes du Pays de Nexon bénéficieront des mêmes tarifs et conditions que les résidents et propriétaires de la commune

ia commune.	Salle seule	Salle + cuisine
Résidant sur la commune et Communauté de communes	<b>110 € + 70 €</b> (chauffage)	<b>165 € + 70 €</b> (chauffage)
Non résidant sur la commune et Communauté de communes	<b>165 € + 70 €</b> (chauffage)	<b>230 € + 70 €</b> (chauffage)
Association de la commune	Gratuit	
Association hors commune	90 €	

## Tout savoir...

#### PROGRAMME DE VOIRIE 2016

e Maire demande au conseil municipal sa décision quant au programme de voirie qu'il désire mettre en place pour 2016 et présente plusieurs estimatifs concernant différentes voies.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne la VC 6 (Des Chapelles à Abjat) pour un montant de 53 630 € H.T. et demande l'aide du Département.

#### SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NEXON

Le maire rappelle le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes du Pays de Nexon et demande aux membres du conseil de délibérer.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le schéma de mutualisation entre les services des communes (possibilité de prêt de matériel).

# **Objectif citoyen**

epuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : www.mon-service-public.fr en se créant un espace personnel.

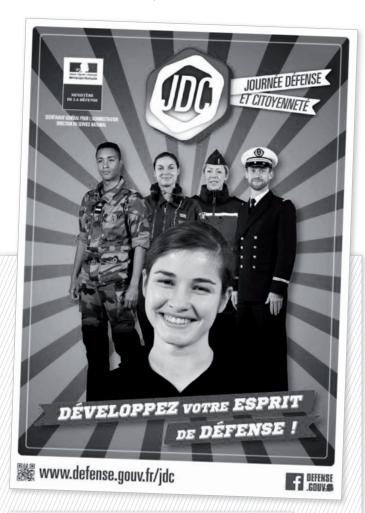
Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16° anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

# PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE LA HAUTE-VIENNE

e conseil municipal, bien que ne rejetant pas une coopération avec la Communauté de Communes des Monts de Châlus, désapprouve le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Vienne présenté par le préfet. Le conseil municipal exprime sa volonté de coopération avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix tout en y incluant celle de Châlus et en maintenant le nombre de représentants de la commune, à savoir 2.



Centre du Service National 88 rue du Pont Saint Martial – 87000 LIMOGES

Accueil public : Tél. 05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi : **8h30–11h45** / **13h30–16h** Le vendredi : **8h30–11h45** / **13h30–15h30** 









## NAISSANCES

15 décembre 2014	DUTEIL Lény, Tom, Flavio (39 Le Pavillon)	
28 décembre 2014	BORSELLINO Emma (1 Plaud)	
23 février 2015	FLEURAT Camille (La Mongie)	
19 mars 2015	DUFOUR Loris, Lazare (20 Maumont)	
28 mars 2015	NICOLAS Thyméo, André, Christian (2 Baumard)	
31 mars 2015	LAPOUGE Rémy (23 Le Petit Betour)	
2 mai 2015	SALAGNAC Camille (8 Chamessouze)	
24 juin 2015	FABRITTI Nolan, Jean-Pierre, Grégoire (5 rue du Four à Pain)	
3 juillet 2015	VILLENEUVE Raphaël (1 bis La Jaussonie)	
26 septembre 2015	PORCHAIRE Lucie, Pyrène, Laetitia (8 Betour)	

Janailhac vous souhaite la bienvenue et félicitations aux heureux parents.

## MARIAGES

18 juillet 2015	JOUVIE Audrey, Eugénie et FAURIE Tristan, Frédéric, Patrick (10 Le Boucheron)
31 juillet 2015	SABATIER Sandrine, Marie-Louise et NOIROT Frank, Jean-Pierre (4 Betour)

Tous nos vœux de bonheur.

## DÉCÈS

4 février 2015	LAURENT Henri, Léon	
9 février 2015	COUDERC René	
23 février 2015	BREMONT André	
25 février 2015	JOUHAUD Louis	
7 mars 2015	MARAILLAC Renée, Jeanne, Marcelle (veuve JOUHAUD)	
23 mars 2015	CAILLAUD Anna (veuve GIBAUD)	
30 mars 2015	FAUCHER Fernande (veuve TESSIER)	
22 octobre 2015	DITLECADET Raymonde (veuve BASSET)	

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.



#### LA VOIRIE DE JANAILHAC

n vous promenant sur les routes de la commune vous avez pu constater que des travaux de voirie ont été réalisés. En effet, une partie de la route entre le Viallard et Maumont ainsi qu'une petite route à Baillant ont été goudronnées.

Les fossés ont été refaits sur la route entre Rongeras et Chamessouse ainsi qu'au niveau du Boucheron et de La Côte du Boucheron. Tous ces travaux ont été parfaitement réalisés par l'entreprise PIJASSOU de Saint-Yrieix-la-Perche pour un montant global d'environ 30 000 €

TTC avec un accompagnement du département de 12 500 €.

Vous n'êtes pas sans savoir que la voirie de Janailhac est importante, d'où un coût significatif sur le budget de notre commune. C'est pour cette raison qu'il est demandé à chacun d'en prendre soin.

Une attention toute particulière sur l'élagage des arbres sera demandée en 2016 aux propriétaires riverains des routes communales.

Frédéric BONNAUD

# **Convivialité**

#### LES REPAS DE VILLAGE

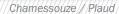
I n'est pas indispensable de préciser que nous vivons à une époque où le monde va de plus en plus vite. Nous en oublions parfois l'essentiel, l'art du bien-vivre ensemble. Les modes de communication d'aujourd'hui sont multiples comme par exemple l'utilisation des réseaux sociaux.

Les repas de villages demeurent une excellente formule pour mieux se connaître, renforcer les liens de voisinage et par conséquent contribuent à l'amélioration des conditions de vie de nos villages, où règnent amitié et convivialité.

Place aux photos qui sont les plus explicites ! Sachons tous ensemble pérenniser ces rencontres qui allient hospitalité, solidarité, partage et fraternité.

Rendez-vous en 2016 pour les prochains.





## **Les fouilles**

## FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

ux abords de l'église de Janailhac, s'est déroulée au mois d'octobre une petite opération de fouilles archéologiques, menée par l'association Archéa Périgord-Limousin, soutenue par la commune et le Service Régional de l'Archéologie de la Drac Limousin. Elle fait suite à des découvertes inédites dans l'église par la même équipe d'Archéa lors des importants travaux de restauration du monument en 2010.

Cette année, à l'occasion d'un sondage réalisé en prévision de la mise en place d'une cuve de gaz, l'intervention des archéologues bénévoles assistés de deux employés communaux a révélé des vestiges inattendus. En effet, étant donné la proximité de l'église, la plus forte probabilité était de mettre au jour par cette excavation une partie du cimetière médiéval, traditionnellement organisé autour du lieu de culte, au plus près du sanctuaire. Pourtant, dans ce petit sondage de 3 mètres sur 5, aucune sépulture, mais les traces d'un habitat médiéval important. Il comprend au moins deux étapes : les fondations d'un bâtiment sous lequel ont été découverts et partiellement fouillés au moins quatre silos. Creusés dans le sol géologique, ces cavités permettaient de conserver les denrées agricoles. Cet étonnant mode de conservation était en usage depuis la Préhis-

toire récente jusqu'au siècle dernier dans certains pays d'Europe. Les quelques fragments de poterie découverts suggèrent une datation autour de l'an mil. L'étude du mobilier est en cours pour préciser cette chronologie.

Il apparaît d'ores et déjà le grand intérêt de ces découvertes pour l'histoire de Janailhac car elles constituent les premiers témoins d'un habitat antérieur à l'église actuelle sinon de la genèse du bourg.

Jean-Louis GOUDIER

# Le fleurissement



### 1er PRIX DÉPARTEMENTAL ET LABEL VILLAGE FLEURI, AVEC UNE FLEUR

a commune a été récompensée par le département ainsi que par la région pour son fleurissement. Janailhac a ainsi obtenu le 1er prix Départemental dans sa catégorie, pour le fleurissement de ses bâtiments, de ses jardins et espaces publics.

Le jury composé de professionnels et d'élus qui s'était déplacé pendant l'été, avait été séduit, entre autre, par nos prairies fleuries qui ornent les murets protégeant les enceintes de l'ancienne poste et de l'église. Au niveau de la région, la décision du jury fut identique et permit à la commune d'être de nouveau honorée.

A cet effet, une réception était organisée le 17 octobre dernier au Conseil Régional où les représentants de la commune accompagnés des employés ont reçu, au même titre que d'autres villages limousins le label « village fleuri » et un panneau avec une fleur.

Cette démarche est également soutenue par le Comité Régional du Tourisme qui depuis plus de 20 ans valorise l'embellissement du territoire par le fleurissement des villes et villages.

La récompense régionale pour Janailhac constitue l'aboutissement de plusieurs années d'efforts. Nous pouvons féliciter, ici, le travail sérieux et exemplaire de nos agents municipaux, avec le concours indispensable de M<sup>me</sup> Nathalie Ladame, employée aux espaces verts de la Communauté de Communes du Pays de Nexon.

La qualité du fleurissement contribue à améliorer notre cadre de vie et à valoriser l'image de notre commune pendant la belle saison.

Fabrice DUBOIS

# **Inauguration**

# INAUGURATION DE LA CUISINE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

I ne fait aucun doute que ce samedi 5 septembre 2015 restera un événement majeur de ce mandat. En effet, M. le Maire et le conseil municipal avait convié la population pour l'**inauguration de la cuisine et du restaurant scolaire**. Aux alentours de 10h30, M. Laurent CAYREL, Préfet de la Haute-Vienne, arriva suivi de M<sup>me</sup> Marie-Françoise PEROL-DUMONT sénatrice de la Haute-Vienne ainsi que M. Jean-Claude LEBLOIS président du Conseil Départemental.

Devant une assistance attentive, les discours commencèrent. Jean-Louis GOUDIER débuta en remerciant chaleureusement les participants. Lors de son allocution, il revint non sans insistance sur la pertinence et l'impérieuse nécessité d'un tel équipement. Jean-Claude LEBLOIS, s'est quant à lui félicité d'être présent pour la première fois à Janailhac, dans cette commune où le bien-vivre est palpable et le bâti d'une grande qualité. Marie-Françoise PEROL-DUMONT a évoqué à son tour l'évolution de nos institutions et mis l'accent sur l'effort financier consenti en matière d'investissement pour des territoires ruraux comme le nôtre.

Clôturant les discours, le Préfet est revenu sur le concours de l'État pour le financement de cette réalisation. Il a ensuite évoqué la crise agricole, en précisant que des solutions seraient trouvées en concertation avec tous les acteurs de la profession.



Dernier moment fort de la cérémonie, aussi anecdotique que symbolique, le découpage du ruban inaugural tenu par trois enfants issus de chaque commune du RPI.

Pour clore cette belle matinée, un vin d'honneur fut servi dans la cour de l'école.

#### **BILAN FINANCIER DES TRAVAUX**

**Dépenses :** 288 926,10 € TTC

[ - Travaux : 242 488,46 € TTC - Ingénierie : 46 437,64 € TTC ]

**Recettes : Subventions perçues** (calculées sur HT) :

État : 49 885,42 € / Département : 80 803,63 €

= 130 689,05 €

• FCTVA: 44 731,53 €

Total recettes: 175 420,58 € soit un coût final pour

la commune de **113 505,52 €.** 

Philippe DEVARISSIAS

# Récompenses

## RÉCOMPENSES POUR TROIS ANCIENS ÉLUS

émotion était perceptible en ce samedi 5 septembre 2015. En effet, population et élus s'étaient retrouvés pour inaugurer l'ensemble cuisine-restaurant scolaire, mais également pour honorer trois personnes pour leur engagement au service de la collectivité.

Jocelyne BONNET, Bernard SEGUIN et Robert BOUCHE-RON se sont vus remettre la médaille d'argent régionale, départementale et communale par le Préfet de la Haute-Vienne, M. Laurent CAYREL.

Une distinction qui récompense l'investissement de ces élus pour 20 ans au service de la commune et des associations.

Dans une période de turbulence pour nos institutions, la pertinence de conserver l'identité de notre territoire est essentielle ; Jocelyne, Bernard et Robert ont toujours œuvré dans ce sens, en terme d'action, de solidarité et



de proximité au service des concitoyens de notre belle commune. Tous trois ont été élus en 1989.

Bernard SEGUIN ainsi que Robert BOUCHERON devinrent adjoints en 1995 et Jocelyne BONNET en 2001, jusqu'au mois de mars 2014.

Félicitations pour ces récompenses et merci à vous trois pour votre implication au service de la commune.

Philippe DEVARISSIAS

## **Chaufferie**



#### MISE EN SERVICE DE LA NOUVELLE CHAUFFERIE POUR L'ÉCOLE, LA MAIRIE ET LA SALLE DES FÊTES

algré une livraison un peu plus tardive que planifiée et après une mise en place à la grue mobile spectaculaire, la nouvelle chaudière à granulés de bois, dans son container en béton, a été raccordée aux divers réseaux enterrés, implantés en tranchée dans la cour de l'école, lors des vacances d'été.

Les travaux d'installation de la sous station électrique dans le sous-sol de la mairie ont suivis et la mise en service s'est déroulée sans problème majeur. À l'issue d'un appel d'offre, l'approvisionnement en granulés bois a été confié à NATEA.

Le coût de la mise en place s'élève à environ 72 500 € H.T. avec 25 % subventionnés par l'État, 25 % par le Département et une subvention forfaitaire de le Région et de l'ADEME de 7 600 € chacun.

Laurent DE MARCHI

# Accessibilité

## ACCESSIBILITÉ DES E.R.P. DE LA COMMUNE DE JANAILHAC (Établissement Recevant du Public)

n février 2015, le Cabinet FORM ACCES de Saintes (Charente-Maritime) a réalisé l'audit « ACCESSIBILI-TÉ » des bâtiments publics de la Commune de Janailhac (Mairie – École + restaurant scolaire – Église – Salle des fêtes) car cela entre dans les obligations réglementaires de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Cette loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs (mal marchant ou utilisateur de fauteuil roulant), sensoriels (mal voyant ou aveugle, mal entendant ou sourd), cognitifs, mentaux ou psychiques.

À l'issue de cette visite, FORM ACCES nous a fourni un rapport contenant :

- un état des lieux de l'existant pour le cadre bâti ;
- un inventaire des non-conformités en regard des normes actuelles de sécurité et d'accessibilité ;
- des préconisations d'amélioration par la recherche de solutions rationnelles et économiques .

## #accessibleatous









AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

<u>En mai 2015, nous avons reçu un Schéma Directeur de</u> mise en accessibilité de nos E.R.P. comprenant :

- Une synthèse des non-conformités avec des propositions techniques pour y remédier ;
- Un estimatif des coûts globaux et détaillés des travaux à réaliser ;
- Une proposition de planification sur plusieurs années de l'ensemble des travaux.

L'étape suivante est la rédaction par la Commune d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap), document CERFA contractuel qui devra être déposé en Préfecture (avec Procès Verbal de délibération du Conseil Municipal ayant validé l'Ad'Ap).

La Commune s'engagera ainsi vis-à-vis de l'État selon une planification contractuelle sur plusieurs années à réaliser ces travaux pour mettre en conformité nos bâtiments municipaux.

Laurent DE MARCHI

## Les brèves

#### ÉCOLE

effectif de notre école à la rentrée 2015/2016 est de 66 élèves (pour le RPI 164 élèves).

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, nous continuons de proposer des activités périscolaires. 3 activités différentes sont proposées le mardi après-midi de 13h40 à 14h30 :

- Percussions avec Yacha BOESWILLWALD;
- Arts plastiques avec Kristina DEPAULIS;
- Jardinage, jeux de société avec les agents de la municipalité.

Afin de moderniser les outils d'apprentissage de nos élèves, deux classes ont été équipées de tableaux numériques (TBI : tableaux blancs interactifs).

Cet équipement a été financé grâce à une dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR à hauteur de 50 %).

Par ailleurs, dans le cadre du transport de nos élèves,



notre employé Éric BONAFY, titulaire du permis transport en commun, conduit le bus acquis par la Communauté de Communes lors des sorties scolaires (médiathèque de Nexon, cinéma, piscine de Saint-Yrieix...).

Éliane MAZABRAUD

#### TRANSPORTS SCOLAIRES

Suite à quelques débordements, il est important de rappeler quelques règles de sécurité essentielles...

Éliane MAZABRAUD

- Se munir des gilets jaunes mis à disposition par le Conseil Départemental
- S'attacher avec les ceintures de sécurité dans le bus
- Ne pas se lever durant le trajet dans le bus
- Respecter le chauffeur durant le trajet



#### **CANTINE**

epuis maintenant plusieurs années scolaires nous travaillons avec la société TRANSGOURMET, spécialisée dans la fourniture de produits alimentaires pour les collectivités et les restaurants.

Nous signons un contrat à chaque début d'année scolaire qui fixe un prix de repas par personne.

Cette année il est de 2,35 € pour un enfant et 3,60 € pour un adulte.

Les repas des enfants et des instituteurs, cuisinés sur place par notre cantinière, sont composés d'une entrée, d'une viande avec légumes, d'un fromage et d'un dessert. Les membres de la commission en concertation avec l'agent élaborent des menus en essayant de concilier des repas équilibrés et variés, tout en tenant compte des goûts des enfants. Les commandes sont passées auprès du commercial de la société. Les livraisons des matières premières (avec une priorité pour les produits frais) se font deux fois par semaine : le lundi matin pour les repas du jeudi et vendredi et le vendredi matin pour les repas du lundi et mardi.

Notre fournisseur de pain est le boulanger de Saint-Maurice-les-Brousses.

Depuis 2013, nous travaillons avec la Ferme du Breuilh qui nous fournit de la viande fraiche pour 4 repas par mois (steaks hachés, saucisses de génisse, bourguignon, pot au feu... et rôti pour le repas de noël de cette année).

Soucieux de la qualité de nos produits, nous nous efforçons de privilégier les circuits courts.

Éliane MAZABRAUD / Philippe BLANCHER



## CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2015

e 8 mai 2015, les habitants de Janailhac, nos concitoyens, adultes et enfants, ainsi que les élus du Regroupement Pédagogique Intercommunal se sont rassemblés pour la commémoration du 70° anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

M. le Maire, Jean-Louis GOUDIER, a lu le message nous rappelant qu'à

l'issue de cette guerre et le sacrifice de millions d'hommes, l'Europe a commencé sa construction dans la paix et la liberté qui aujourd'hui encore restent très fragiles.

Ensuite, les enfants présents ont procédé à l'appel des morts puis déposé une gerbe devant le monument aux morts. M. le Maire a invité l'assistance à le suivre dans l'église, comme à chaque commémoration, pour un nouveau moment de recueillement.

A l'issue de la cérémonie tous les participants se sont retrouvés dans le réfectoire de l'école pour partager un vin d'honneur offert par la municipalité.

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015

est sous un soleil généreux que s'est déroulée la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2015 en présence des habitants de Janailhac, des élus des communes de Saint-Priest-Ligoure, Saint-Jean-Ligoure et de M. Jean BONNAUD, porte-drapeau, que nous remercions.

Devant une assistance attentive M. Le Maire, Jean-Louis GOUDIER, a lu le message du Secrétaire d'État, chargé des Anciens combattants et de la mémoire nous demandant de ne pas oublier tous les « morts pour la France » quelque soit leur nationalité de 1915 à nos jours.

Ensuite les enfants ont énoncé les noms

inscrits sur les monuments aux morts de notre commune et déposé une gerbe.

A l'issue de cette cérémonie un verre de l'amitié a été offert par la municipalité.

Éliane MAZABRAUD

# **Comité des fêtes**

ette année 2015, comme depuis 1972, l'équipe du comité des fêtes a œuvré pour proposer des festivités tout au long de l'année. Ce sont 5 dates qui ont donc ponctué l'année.

#### Le Loto

Programmé comme tous les ans le 1 er samedi de l'année. Les participants, même repus des repas de fêtes, répondirent présent. En effet la manifestation fit « carton plein » avec environ 200 participants pour une quarantaine de gagnants, avec le premier lot qui a permis de découvrir l'univers du Puy du Fou à sa gagnante. Cette nouvelle édition a permis de tester la nouvelle configuration de la salle des fêtes qui s'est avérée parfaitement adaptée à la fréquentation.

#### La fête patronale

Cette année, la bienveillance du Saint patron de la commune Saint Eutrope a été surpassé par la météo. La pluviométrie importante le samedi a amené à prendre la décision d'annuler le feu d'artifice, qui aurait plus ressemblé à un pétard mouillé qu'au spectacle de qualité qu'est à même de nous proposer la société du 8° Art depuis plusieurs années. Le **repas pique-nique** a quand même pu avoir lieu sous les chapiteaux avec un nombre de convives en baisse par rapport aux années précédentes, pluie oblige. Le **spectacle des Rossigno dou Limouzi** à lui aussi souffert des caprices du ciel, initialement prévu sur le plancher installé à côté du Saint Eutrope la troupe a du improviser et s'adapter pour évoluer sous les chapiteaux. Le dimanche fut guère plus clément mettant à mal la participation du vide-greniers et des chalands.

En espérant que les années se suivent et ne se ressemblent pas comme le dit le proverbe.

#### Le marché de producteurs

C'est la dernière sonnerie annuelle de la cloche de l'école qui annonce le début de cette manifestation. Une température estivale était cette fois-ci au rendez-vous.

De nombreux convives sont venus déguster sur place les produits de qualité proposés par nos producteurs locaux dans un esprit de convivialité.

Une fois les estomacs rassasiés, un spectacle pyrotechnique a été réalisé par la société 8° Art tiré à partir de la rue du Général Arbonneau. Cette soirée s'est prolongée dans la nuit nous laissant présager d'un engouement pour ce type de manifestation qui l'année prochaine pourrait être étoffée d'un bal populaire.

#### Le méchoui

L'année 2014 marqua une petite trêve pour cette manifestation. En effet, les travaux de rénovation de la cantine ne permettaient pas son organisation. Les moutons s'en réjouissaient mais pas nos estomacs. Ce qui fut confirmé par la présence de 120 convives fidèles au rendez-vous. C'est sous un soleil resplendissant que cette



journée s'est déroulée avec un allumage du foyer à l'aurore pour permettre une cuisson parfaite. Si vous avez loupé cette date ne vous inquiétez pas, il reste encore des moutons sur la commune, la manifestation sera au rendez-vous en 2016.

#### La fête de terroir



Pour cette 20° édition, anniversaire réussi : une météo digne d'un mois de juin attirait un nombre conséquent d'exposants professionnels et les vide-greniers ont envahis les rues du bourgs. Tous les ingrédients étaient rassemblés pour obtenir l'alchimie d'une journée réussie. Le pain cuit au four communal par nos boulangers amateurs à, comme tous les ans, été dévalisé ; le jus de pomme Made in Janailhac a lui aussi trouvé sa clientèle jusqu'à rupture de stock de bouteille en fin d'après-midi.

Cette année, les maquettes exposées dans la salle des fêtes ont été remplacées par des jeux traditionnels en partenariat avec l'association La Marelle Limousine attirant la curiosité ludique de 0 à 99 ans. Cette journée a donc été marquée par une fréquentation exceptionnelle.

C'est grâce à la forte mobilisation de l'équipe des bénévoles que toutes ces manifestations peuvent voir le jour et perdurer dans le temps. L'objectif étant de créer un peu de lien social et surtout beaucoup de convivialité dans notre jolie bourgade.

Au nom de tous les membres de l'association, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2016.

Anthony TEISSIER

# Les 3 crayons bleus



Les 3 crayons bleus Association des Parents d'Eleves Janailhac , St Jean-Ligoure et St Priest-Ligoure



## Notre association de parents d'élèves a fait sa rentrée!

#### RETOUR SUR LA FIN DE L'ANNÉE 2014/2015

vant de vous parler de nos projets pour cette année 2015/2016, un petit mot sur la fête des écoles du mois de juin dernier qui s'est déroulée dans le pré du Ligouret à Saint-Jean-Ligoure et sur le jeu de piste.

#### Fête des écoles

Les enfants des trois écoles nous ont proposé un très beau spectacle tant sonore que visuel!

Le soleil était de la partie et nos petits artistes comme leur public, ont pris possession du grand et bel espace qu'offrait le pré du Ligouret.

L'association a proposé de quoi se restaurer : grillades et pâtisseries généreusement préparées par les parents qui ont contenté petits et grands.

C'est donc dans la joie et la bonne humeur que la fin de l'année scolaire a été fêtée!

#### Jeu de piste

Comme tous les ans, les énigmes de Céline BLEY ont fait crapahuter quelques enfants de notre R.P.I. dans les rues de Saint-Jean-Ligoure.

À la fin de la course aux petits papiers cachés ici et là, un goûter bien mérité attendait les enfants dans le jardin de Toinou près de l'école.

#### NOTRE CALENDRIER POUR L'ANNÉE 2015/2016 :

#### Septembre

• **Réunion de rentrée** : jeudi 24 septembre 2015, salle de la mairie de Saint-Priest-Ligoure.

#### Ordre du jour

- Présentation du nouveau bureau ;
- Compte rendu des manifestations 2014/2015 ;
- Bilan financier;
- Calendrier des manifestations pour l'année 2015/2016 ;
- Vote du budget alloué aux école :
- Inscription sur la liste des délégués des parents d'élèves ;
- Verre de l'amitié.

#### Octobre

• Halloween : le samedi 31 octobre 2015 avec pesée de citrouille, maquillage et défilé des petits monstres à Saint-Jean-Ligoure.

Comme chaque année nous distribuerons une petite citrouille à mettre sur votre porte ou portail pour ne frapper qu'aux portes citrouillées ! Attention, les monstres arrivent bientôt !

#### Novembre

- Vide-Grenier : dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2015, lors de la fête du Terroir à Janailhac.
- Soirée zumba : samedi 14 novembre 2015, 20H30, à la salle des fêtes de Saint-Priest-Ligoure.

Un peu de sport avant les fêtes...

Sur réservation. Et soyez nombreux et nombreuses!

#### Décembre

• Vente du calendrier des écoles : début décembre 2015, il sera disponible avant les fêtes de Noël.

Il n'est pas réservé qu'aux parents, n'hésitez pas à nous contacter si vous en voulez un !

#### Janvier

• Soirée zumba : Date à déterminer, après les bons repas de fin d'année et si vous avez aimé la première, une deuxième soirée zumba sera organisée.

#### Février

- Loto des écoles : samedi 6 février 2016 (le soir), à Saint-Priest-Ligoure. Nous vous y attendons nombreux, de très beaux lots seront à gagner !
- Range ta chambre : samedi 27 février 2016, à Saint-Priest-Ligoure. L'occasion pour les enfants de faire du tri dans leurs jouets !

#### Avril

• Randonnée pédestre : dimanche 24 avril 2016, à Saint-Jean-Ligoure. Ce sera le moment de sortir du placard les chaussures de rando et de faire chauffer les bâtons de marche. À l'arrivée, le désormais indissociable « cassecroûte » de la rando des 3 crayons vous attendra. Une belle balade en perspective!

#### Juin

- Assemblée générale de notre association : jeudi 2 juin 2016 (à confirmer), salle de la mairie de Saint-Priest-Ligoure.
- Fête des écoles : juin 2016, à Janailhac. On a hâte de voir nos artistes sur scène!
- Jeu de piste : dernier week-end de juin, à Saint-Jean-Ligoure.

#### Du nouveau côté bureau...

Pour cette nouvelle année scolaire, un peu de changement dans l'équipe. Lors de notre assemblée générale du 15 juin 2015, après dissolution de l'ancien bureau, six membres ont été élus :

- **Présidente**: Céline GAULTIER-CHEYRONNAUD (Saint-Jean-Ligoure)
- Vice Présidente : Céline BLEY (Saint-Jean-Ligoure)
- Trésorière : Corinne THOMAS (Le Vigen)
- **Trésorier adjoint :** Cyril DUCHEZ (Saint-Jean-Ligoure)
- Secrétaire : David ROBINE (Saint-Priest-Ligoure)
- Secrétaire adjointe : Adeline REYROLLE (Saint-Jean-Ligoure)

Et oui, l'association n'est pas qu'une affaire de mamans, les papas sont aussi les bienvenus ! Nous saluons donc l'arrivée de Cyril et David dans l'équipe. Une association des parents d'élèves... voilà pourquoi !

Chaque année et grâce à l'aide des employés municipaux, la mobilisation de quelques bénévoles, la participation des parents, l'implication des instituteurs, le soutien et les généreux dons des maires des trois communes du R.P.I., nous pouvons mener à bien toutes nos actions.

Notre association est donc heureuse de pouvoir cette année encore apporter son soutien financier au projet piscine de l'école de Janailhac.

De plus, nous allons attribuer une subvention aux sept classes des trois communes se qui fera un budget par enfant d'environ  $17 \in$ .

Un « petit panier récré » contenant des ballons en mousse et des craies pour le sol, a été offert pour la rentrée par l'association, à chaque école.

#### Nous tenons également à remercier :

- La communauté de commune qui nous aide aussi par du prêt de matériel ;
- L'office de tourisme de Nexon ainsi que Monsieur Marcel REGAUDIE qui participent à la diffusion de nos manifestations.

Merci également à tous nos bienfaiteurs, à tous les membres du bureau ancien et nouveau et les bénévoles qui sont toujours prêts à nous aider.

Alors un grand merci à tous!

Les 3 crayons bleus

#### Pour nous contacter:

Mail : les3crayonsbleus@voila.fr

Pour découvrir nos manifestations

passées et à venir :

■ Site: http://les3crayonsbleus.wifeo.com





# La vie de l'école

ette année, **68 enfants de Janailhac, Saint-Priest- Ligoure et Saint-Jean-Ligoure fréquentent notre école**.

- Entre les récréations, Sandra Vincendeau (en remplacement de Catherine Frégis jusqu'en janvier) et Aurélien Brohon enseignent auprès de **16 élèves de grande section et 8 élèves de CE1**. Ils sont aidés par Sylvie Debord.
- Muriel Brusq travaille avec les 19 élèves de CP.
- Olivier Reymbaut, assisté de Frédérique Bouthier, s'occupe de **25 élèves de CE1/CE2**.
- Les enfants de petite et moyenne sections sont scolarisés à Saint-Priest-Ligoure, ceux de CM1 et de CM2 sont accueillis à Saint-Jean-Ligoure.



## Cette année encore, plusieurs temps forts :

près une année riche en travaux : le nouveau restaurant scolaire (animé par Isabelle, assistée pour le service par Sylvie) et « le mur », de nouveaux investissements de la commune contribuent à rendre notre école plus belle, agréable et efficace.

En effet, deux classes ont été équipées de tableaux blancs interactifs, la troisième bénéficie d'un vidéoprojecteur. Des ordinateurs, fixes et portables, ont été installés et sont connectés grâce à la rénovation du réseau informatique. Que la mairie et les parents d'élèves qui ont fait dons de deux ordinateurs à la classe de CE1/CE2 soient remerciés.

À noter également, suite au conseil des élèves de l'école, quelques marquages au sol dans notre cour, agrandie, permettent de rendre les récréations plus agréables en affectant à chaque espace un type d'usages particulier (ballon, coin calme...).

Ce même conseil a décidé en novembre, de nouvelles règles de fonctionnement pour la cantine. Une petite pause est désormais proposée entre la fin de la classe et le repas, le placement est libre pour les enfants qui se comportent correctement et chacun veille au bruit qu'il fait et à l'état de sa table, accompagné par un chef de table.

Dans un avenir proche, nous travaillons sur l'installation d'une surface d'escalade *(en traversée, donc sans risque)* et, en lien avec les activités périscolaires, l'exploitation de notre petit jardin.

Parallèlement, de nombreux projets animent les classes de Janailhac :

- Correspondances avec d'autres écoles,
- Marché de Noël avec les deux autres écoles du RPI,
- Sorties sportives, école et cinéma,
- Participation aux excellents concerts de la JMF,
- Fréquentation de la médiathèque de Nexon,
- Natation pour les CP, rendue possible par le financement des entrées par l'association des parents d'élèves
- « Les 3 crayons bleus ».

Ces excursions sont grandement facilitées par le recours au bus acquis par la Communauté de Communes du Pays de Nexon, que nous souhaitons également remercier.

Ces projets sont financés grâce aux contributions des parents d'élèves à la coopérative scolaire (le chèque de 10 € en début d'année), au dynamisme de l'association de parents d'élèves qui a versé 1 740 € à la coopérative et à la commune, élus et personnels, qui nous montrent un appui sans faille. Tous rendent possible les petits « extra » qui figurent en définitive parmi les souvenirs les plus vivants des enfants.

Nous ne pouvions terminer cet article sans remercier les intervenants, professionnels, bénévoles et employés communaux, qui animent les activités périscolaires, en lien étroit avec les enseignants.

Merci aussi aux parents d'élèves.



Visite du monument aux morts



Médiathèque de Nexon





Vous pouvez contacter les enseignants en utilisant :

- notre boîte aux lettres (à côté de la mairie) E-mail : ce.0870160b@ac-limoges.fr
- ou par téléphone : **05 55 00 77 16** (si possible en dehors des heures de classe)

Vous pourrez également connaître notre actualité (et la commenter) en vous rendant sur le blog de l'école. Il suffit, sur votre moteur de recherche, de taper « blog rpi Janailhac » pour le trouver.

Ce blog est un outil qui permet le contact avec les familles, en vous proposant des informations sur le fonctionnement des trois écoles et naturellement, la vie des enfants.

#### Vous y trouverez :

- des informations utiles pour contacter les écoles, consulter les comptes rendus de conseil d'école ou le règlement intérieur du R.P.I.;
- des tranches de vie des enfants : comptes-rendus de sorties, productions des enfants, etc. quand l'opportunité se présente.



Naturellement, vos commentaires seront les bienvenus et favoriseront, à n'en pas douter, l'inspiration des enfants. Au plaisir de vous lire donc.

# 3<sup>e</sup> âge

epuis 2014 et renouvelés cette année par l'Assemblée Générale, les réunions et repas du club se font et se feront au centre de loisirs pour les 3 ans à venir. Une excellente idée partagée avec la Directrice qui permet, pendant les vacances, de faire un rapprochement des anciens avec les enfants.

Les adhérents, encore dynamiques, permettent quelques manifestations. Nous avons fait une petite sortie en Auvergne, au volcan de Lemptégy, une journée de curiosité et de nouveaux savoirs.

La fête du Terroir qui reste prioritaire grâce à la gentillesse du comité des fêtes qui prépare tous les ans un stand pour les aînés. Ce stand nous permet de vendre des gâteaux et des tartes fabriqués par les adhérents avec cafés et chocolats très appréciés par les visiteurs. Merci au comité des fêtes.

Le président remercie les 14 membres du bureau ainsi que tous les adhérents qui le soutiennent et œuvrent pour que cette association survive.





# La chasse



## ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE JANAILHAC (A.C.C.A.)

ai le plaisir de vous faire part de quelques nouvelles concernant la vie de notre association durant l'année 2015.

La saison de chasse 2014-2015 s'est clôturée le 28 février 2015. Ce fut une saison avec une belle population de lièvres, un fort passage d'oiseaux migrateurs (pigeons ramiers, bécasses) et toujours une bonne présence du chevreuil. Nos chasses aux renards, chevreuils, sangliers, cerfs se sont très bien déroulées, une ambiance chaleureuse et conviviale a régné au sein de notre groupe. Nous avons prélevé l'intégralité de nos attributions de chevreuils, 3 sangliers et quelques renards.

Le repas de chasse s'est déroulé à la salle des fêtes de Janailhac le 14 mars 2015. 80 convives étaient présents. Un très bon repas a été servi par M. GRENIER Hervé (restaurateur-traiteur au Pommet à Ladignac-Le-Long): ce fut un moment très agréable. Lors de cette soirée, en présence de Monsieur le Maire, nous avons eu l'honneur de remettre à M. BUXERAUX Gaston la médaille de la commune en récompense de sa forte et longue (25 ans) implication au sein de notre groupe en tant que garde chasse. Cette fonction dépasse parfois le cadre de notre association et des périodes d'ouverture générale en résolvant des problèmes de prédations diverses auxquelles sont exposés les animaux domestiques... encore merci à vous Gaston.

L'assemblée générale de notre fédération des chasseurs de la Haute-Vienne s'est déroulée le 11 avril 2015 à Limoges ; notre commune était représentée. Un moment fort intéressant où nous apprenions par exemple que le passage du permis de chasser à 0 € était encore une réussite : 768 personnes ont réussi l'examen ce qui nous donne un total de 9 024 chasseurs en Haute-Vienne.

Revenons à Janailhac pour l'assemblée générale de notre association le 29 juin 2015. Chasseurs, propriétaires fonciers, élus étaient présents pour débattre des différents thèmes de l'année écoulée et des projets de l'année à venir dans l'objectif d'œuvrer à une bonne « gestion » et une bonne image au sein de notre commune. Pour leur présence et leur soutien, je tiens à remercier la municipalité ainsi que M. JOUHETTE David, agriculteur, propriétaire foncier non chasseur.

Deux actions pour redynamiser le petit gibier ont été votées : premièrement, la poursuite du plan de soutien aux canards colverts sur les étangs de la commune en chasse interdite. Deuxièmement, un plan de soutien et de comptage des populations de lièvres sur la commune qui devrait se dérouler au printemps 2016.

La nouvelle saison de chasse 2015-2016 a débuté le 13 septembre 2015 : le nombre de chasseur à Janailhac est en augmentation et dépasse la trentaine de personnes avec une moyenne d'âge de nos sportifs en nette diminution. Nous nous en réjouissons... Il semblerait qu'un souffle nouveau passe sur notre association ! Essai à transformer !!! A la fin du mois d'octobre, nous avons commencé nos chasses au grand gibier avec réussite car nous avons prélevé sur la commune notre 1er cerf de 150 kg.

Courant mars 2016, nous organiserons notre **traditionnel repas de chasse** ouvert à tous... Nous ferons en sorte que cette soirée soit encore une réussite! Nous vous invitons à réserver et à venir très nombreux...

Les chasseurs de Janailhac vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année et une très bonne année 2016. Que St Hubert soit avec nous.

Le Président, Clément GIZARDIN

# La pêche

#### AAPPMA « LIGOURE-BRIANCE » Siège social – Mairie – 87260 Saint-Jean-Ligoure



participants ont participé au concours de pêche « jeunes pêcheurs » malgré la canicule. L'effectif accuse une baisse cette année, mais limitée par rapport aux autres associations qui ont de plus en plus de mal à atteindre le nombre de 10 participants.

Chaque jeune s'est vu remettre de nombreux lots grâce à la participation des **Ets LECLERC de Limoges**, de la **FOIR'FOUILLE** et des **Ets Henri DEMARS**. La société de pêche les remercie tous pour leur geste généreux ainsi que les municipalités de Janailhac, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Priest-Ligoure et Pierre-Buffière pour les subventions et les trophées.

Le bureau de l'A.A.P.P.M.A. remercie également les bénévoles qui, par leur implication, ont largement contribué au succès de l'épreuve.

#### Palmarès cadets

1<sup>re</sup>: Laura COLOMBIER 2<sup>e</sup>: Thomas SIX 3<sup>e</sup>: Stéphanie AUTIER 4<sup>e</sup>: Kévin BIMBAUD 5<sup>e</sup>: Nicolas AUTIER

#### Palmarès espoirs

1re: Satine BRUSQ
2e: Maéva RAMIN MANGATA
3e: Charline AUTIER
4e: Flavian LAMONERIE
5e: Sarah VILLENEUVE





Parmi les autres activités, on retiendra une bonne fréquentation du « parcours loisirs » situé à Richebourg, entre Pierre-Buffière et Saint-Jean-Ligoure.

Un lâcher de truitelles d'automne est prévu. Cependant, il ne pourra avoir lieu que si le débit d'eau est suffisant.

# A.A.J.P.N.

A.A.J.P.N., Centre Social du Pays de Nexon, propose aux habitants de la Communauté de Communes un éventail d'activités et de services pour différentes tranches d'âges :

■ Accueil de Loisirs pour les 4–12 ans et les 12–17 ans
■ Activités Récréatives

■ Accompagnement Scolaire
■ Réseau d'Échanges de Savoirs
■ Expositions

■ PIJ (Point Info Jeunesse) ■ Point d'Accès Internet

Espace Rousseau - 87800 NEXON - Tél. : 05 55 58 11 05

Horaires d'ouverture : Lundi : 14h-19h / Du mardi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-19h)

# Association d'Animation Jeunesse du Pays de Nexon

## LORSQUE LES GALOUPIAUX RENCONTRENT LES JANAILHAUDS

es enfants du terrier ont l'occasion de rencontrer les habitants du village lors de temps informels (balades, jeux de piste...) mais aussi à l'occasion de temps organisés comme des rencontres sous forme d'ateliers avec le club du 3º âge, la fête d'halloween, visite de ferme ou échange de savoirs.









## RÉVEILLON DE NOËL, LE 24 DÉCEMBRE 2015

epuis 2 ans, le Centre Social du Pays de Nexon organise un réveillon de Noël, le 24 décembre au soir. Cette soirée est l'occasion de réunir des personnes de tout âge autour d'un moment festif, convivial et solidaire.

Pour le réveillon 2015, cette soirée au Terrier des Galoupiaux débutera par un apéritif dinatoire et se poursuivra avec Julien Chêne et son pédalo Cantabile :

« Objet roulant bien identifié, ce Pédalo Cantabile n'est autre qu'un karaoké acoustique et mobile qui se propose de réveiller vos cordes vocales. Sur un air de guitare ou accordéon, vous pourrez apprécier les illustrations et paroles des chansons défilant grâce à l'énergique coup de pédale d'un maître chanteur qui saura donner le « la » aux grandes tubes de la chanson française. »



## Retour en image sur 2015 avec Les Galoupiaux

















































## S.I.C.T.O.M.

Le S.I.C.T.O.M. de Saint-Yrieix/Nexon est devenu le S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne.

Le S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) regroupe 27 900 habitants répartis sur les 26 communes du Sud du Département.

# I. C. T. O. M. ud Haute-Vienne

#### Il a pour mission:

- la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- l'organisation de la collecte des gros encombrants (une fois dans l'année),
- la gestion de 6 déchetteries : Saint-Yrieix, Nexon, Ladignac-le-Long, Château-Chervix, Saint-Germain-les-Belles et Pierre-Buffière.

S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne

■ Adresse : 6 place de l'église 87800 NEXON

■ Téléphone : **05 55 08 10 46** 

■ E-mail : sictom.shv@orange.fr



Au 1<sup>er</sup> octobre, **Thomas BEGUIER** a rejoint l'équipe du S.I.C.T.O.M. en tant qu'Ambassadeur de tri sur un poste d'emploi d'avenir.

Sa mission principale: informer et sensibiliser les habitants et les publics relais au tri des déchets, par des interventions en porte-à-porte, la réali-

sation de documents et d'actions de communication, la mise en place d'animations auprès de publics variés.

Il prendra également en charge le **service gestion du parc de bacs roulants** destinés à la collecte des ordures ménagères : distribution des bacs, gestion du fichier du parc de bacs, entretien et réparation des bacs.

Thomas viendra en appui au service gestion des déchetteries en effectuant occasionnellement des **remplacements au gardiennage des déchetteries** du S.I.C.T.O.M. Le bac roulant : une obligation pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

La recommandation R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie demande aux sociétés de collecte, comme aux collectivités, d'organiser la collecte des ordures ménagères uniquement en conteneurs normalisés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs situés à l'arrière des véhicules de collecte.

C'est pourquoi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la collecte des déchets ménagers, en sacs ou dans des poubelles non conformes, ne sera plus assurée.

Si vous n'avez pas obtenu votre bac roulant veuillez vous adresser à votre Mairie ou au service de gestion des bacs du S.I.C.T.O.M. en téléphonant au : 07 89 23 79 31 Courriel : bacsictom@orange.fr

■ Président : Edmond LAGORCE

■ Responsable : Valérie DANDALEIX BOINEAU

## OUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA DÉCHETTERIE DE NEXON

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, votre déchetterie sera ouverte une demi-journée supplémentaire le mardi matin de 8h à 12h (toute l'année).

	Été (mai à octobre)	Hiver (novembre à avril)
Lundi	8h à 12h / 14h à 18h	8h à 12h / 13h30 à 17h30
Mardi	8h à 12h	8h à 12h
Mercredi		
Vendredi	8h à 12h / 14h à 18h	8h à 12h / 13h30 à 17h30
Samedi		

# Région

#### ÉNERGIE HABITAT +

n 2011, la région Limousin a mis en place le dispositif Énergie Habitat afin d'aider les particuliers à améliorer la performance énergétique au travers du dispositif Énergie Habitat +.

Ce dispositif, centré sur l'efficacité énergétique des logements privés permettra de diminuer les dépenses des particuliers en matière d'énergie et de contribuer à lutter contre la précarité énergétique. Les aides régionales doivent par ailleurs générer de nouveaux marchés pour les entreprises locales du bâtiment.

Les modalités d'intervention du nouveau dispositif sont les suivantes :

- Peuvent prétendre à l'aide régionale :
  - les propriétaires occupants ou futurs occupants de résidences principales sous conditions de ressources (un seul plafond de ressources);
  - les propriétaires bailleurs de logements conventionnés, loués à titre de résidence principale.

■ Un diagnostic thermique préalable est obligatoire. Il doit proposer des scénarii de travaux permettant d'atteindre à minima un gain énergétique de 20 % pour les propriétaires occupants ou à minima l'étiquette C pour les pro-



priétaires bailleurs. Une **aide forfaitaire de 350 €** est versée par la Région pour la réalisation du diagnostic thermique.

■ L'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie de la Région est modulée en fonction du gain énergétique prévu après travaux par le diagnostic thermique. L'aide régionale peut être accordée dès 20 % de gain énergétique. La Région verse une avance forfaitaire de 50 % du montant de la subvention dès l'attribution de l'aide aux travaux.

Toutes les informations sur le dispositif ainsi que les formulaires de demandes d'aides sont en ligne sur le site de la Région : www.regionlimousin.fr

# Office de tourisme

#### OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE NEXON

#### Action, ça tourne!

fin de promouvoir le Pays de Nexon auprès de ses habitants et de ses futurs visiteurs, l'Office de Tourisme a réalisé plusieurs vidéos thématiques depuis l'été dernier. Hébergeurs, restaurateurs, associations locales, sites touristiques et partenaires se sont prêtés au jeu des caméras, le temps d'un tournage.

Le résultat ?

Découvrez-le sur le site internet de l'Office :

www.tourisme-pays-de-nexon.com



## 🖪 Facebook : aimez, commentez, réagissez

Rendez-vous sur la page Facebook de l'Office de Tourisme « Office de Tourisme du Pays de Nexon », pour suivre l'actualité locale. Grands rendez-vous, idées de sorties, photos, vidéos, coups de cœur et actualités de dernières minutes, nous vous dirons tout !

#### On reste en contact...

Nos locaux sont actuellement fermés au public, nous restons à votre disposition par téléphone au **05 55 58 28 44.** Retrouvez également l'information sur notre site Internet.



## Le tri des déchets

#### 1/ LE CONTEXTE : DE SES ORIGINES À AUJOURD'HUI

Nos modes de vie et de consommation ont entraîné un doublement de notre production de déchets depuis 50 ans. La problématique des déchets est ainsi devenue un enjeu majeur de la préservation de notre environnement et de la maîtrise des dépenses publiques. Conscients de la nécessité de mieux gérer cette production et surtout de la limiter, les pouvoirs publics ont défini des priorités au travers du Grenelle de l'environnement et de la Stratégie Nationale du Développement Durable.

Les lois Grenelle 1 et 2 font de la prévention des déchets une priorité par rapport au traitement et incitent à améliorer le tri et le recyclage des déchets, afin de préserver nos ressources naturelles.

Les acteurs publics, les usagers particuliers ou professionnels ont un rôle majeur à jouer pour adopter les gestes de prévention et de tri des déchets. Au-delà de l'exemplarité, les services publics doivent aussi être incitateurs auprès des particuliers.

#### LE TRI EN CHIFFRES (2014):

Contexte local sur le territoire du SYDED (hors Limoges Agglomération) :

- 5 937 t. d'emballages en verre ont été collectées (35 kg /an/hab.)
- 3 207 t. d'emballages ménagers
- 3 294 t. de papiers
- → 12 742 tonnes valorisées en 2014 soit 76 kg/hab./an. 10 % d'erreurs de tri.

#### 2/ LES ENJEUX DU TRI

Une bonne gestion des déchets présente plusieurs enjeux majeurs :

■ L'amélioration du cadre de

vie – l'impact environnemental 67 % des habitants placent l'amélioration du cadre de vie en première compétence des élus.

Le respect des consignes de tri permet d'améliorer le cadre de vie de tous et de réduire le coût de traitement des déchets.

En effet, localement le dispositif de tri entraine des effets positifs notamment par le développement de comportements éco-responsables qui, par conséquent, contribuent à plus de propreté, plus de lien social et donc un meilleur cadre de vie. De plus, le tri suivi du recyclage per-

De plus, le tri suivi du recyclage permet de ménager les matières.

■ La création d'emplois locaux Le tri et le recyclage des déchets créent des emplois. Ils en créent 6 fois plus que la valorisation énergétique des déchets et 25 fois plus que leur mise en déchetterie. Le potentiel de création d'emplois est cependant différent à chacune des étapes du procédé de recyclage : la collecte, le démantèlement, le tri et la valorisation matière.

La collecte et le tri des déchets sont des activités à forte intensité de main d'œuvre. De plus, elles sont parfois difficiles à automatiser. Ainsi, depuis 10 ans de nombreux postes ont été créés sur la Haute-Vienne : des opérateurs de collecte, des opérateurs de centres de recyclage, des postes techniques, d'ingénierie ou administratifs...

## ■ Le développement de filières industrielles locales

La gestion des déchets nécessite la mise en place de filières industrielles locales afin d'organiser le recyclage, la réutilisation ou la valorisation des déchets. La gestion de cette filière correspond au tri des déchets, à leur collecte, au transport, et au traitement et/ou au stockage des déchets.

#### ■ L'impact économique

Le tri limite l'augmentation du coût des Ordures Ménagères.

- Le coût de traitement des OM en 2014 : 27 €/an/hab. soit 171 €/t.
- Le coût de traitement d'une tonne de déchets recyclables en 2014 : 4 €/an/hab. soit 38,55 €/t.

#### 3/ L'ACCOMPAGNEMENT DU SYDED POUR L'AMÉ-LIORATION DU TRI ET DU RECYCLAGE DANS LES COMMUNES

Les modalités de la collecte sont adaptées au contexte local.

La collecte se fait principalement sur notre territoire, par apport volontaire dans des conteneurs sur la voie publique, dans les surfaces commerciales, ou en déchetterie. La pratique du tri est devenue naturelle pour une grande partie de la population, au moins pour certains produits emblématiques : le verre, le papier, les bouteilles en plastique... Elle permet de fournir aux industriels « recycleurs », après collecte des produits triés, des matières premières de recyclage de qualité. Le verre redevient bouteille, les métaux sont refondus et transformés, les magazines reviennent sous forme de journaux, les bouteilles en plastique deviennent des tuyaux, de nouvelles bouteilles ou de la fibre polaire ...

Il est aujourd'hui primordial de faire évoluer nos habitudes ou de continuer nos efforts. 50 % de nos déchets ménagers sont des matières premières ! Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser les ressources naturelles.

Si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas à contacter le :

- SYDED de la Haute-Vienne
- **05 55 12 12 88**
- E-mail: contact@syded87.org
- ou à contacter votre Communauté de communes.

# Au travail comme à la maison, il est important de trier ses déchets pour que les matériaux soient recyclés!



Journaux, magazines, livres, cahiers, lettres, courriers, feuilles de papier, publicités, prospectus, annuaires...





### **LES EMBALLAGES MENAGERS**

Canettes, bouteilles, barquettes en aluminium, bouteilles et flacons en plastique -Boîtes et briques en carton...





www.syded87.org

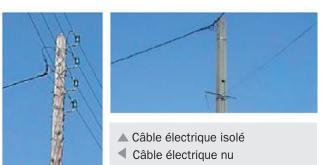
ECO EMBALLAGES

# L'ÉLAGAGE





ERDF – Électricité Réseau Distribution France – entreprise à qui la loi a confié la mission du service public de l'électricité, développe, exploite et entretien les réseaux électriques. À ce titre, l'activité d'élagage fait partie de ses missions pour garantir une bonne qualité d'électricité pour chaque utilisateur du réseau public électrique.



L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des câbles électriques avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit pas franchir :

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse Tension	1 m	0 m
Haute Tension	2 m	0 m

## LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

#### À respecter aux abords des lignes électriques :

- Ne jamais toucher une ligne même en câble isolé
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 volts
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'un câble nu ou en contact avec un câble isolé
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service de dépannage d'ERDF
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage d'ERDF

## LES RESPONSABILITÉS

## ■ <u>L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occu-</u>

<u>pant</u> notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- L'arbre n'a pas été planté aux distances légales
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée.

Aucun élagage ne peut être entrepris à moins de 3 m. des lignes sans autorisation au préalable par ERDF par l'envoi d'une DT-DICT sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

#### ■ <u>L'élagage est à la charge d'ERDF</u>

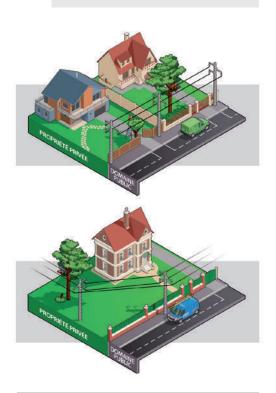
Dans les autres cas ERDF assure l'élagage. Chaque propriétaire en est informé au préalable ainsi que la mairie. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF.

Avant toute intervention ERDF informe les propriétaires et les mairies. Non propriétaire du bois élagué, ERDF doit laisser sur le terrain ou le long de la route les branches coupées lors de l'élagage.



• Dépannage Haute-Vienne : 09 72 67 50 87

• Pour toute autre demande : 09 69 32 18 75



ERDF dépense chaque année près de 1,3 million d'euros sur cette activité et traite environ 400 km d'élagage sur les réseaux moyenne et basse tension.

# Les entrepreneurs

## de la commune

## Agence Marche Limousin L'Immobilier International

Dean SHARMAN

Négociateur / Bilingual Negotiato

© 00 33 (0)5 55 76 20 48

5 rue Saint Eutrope, 87800 JANAILHAC



# Jean-Luc CELERIER

Maçonnerie Rénovation

Le Petit Betour 87800 JANAILHAC

Tel 05.55.58.39.24



Laure et Sébastien BLONDY Gaec de La Groussie

> 05.87.41.47.22 06.07.74.30.47

Vente directe de viande bovins • ovins • volailles (poulet et pintade)







SARL RICARD & FILS MATERIEL AGRICOLE

BETOUR 87 800 JANAILHAC

Tél.: 05 55 00 28 29

#### ARTISTE\_FORGERON\_EBENISTE NUMERO\_0 648 221 941

#### 06 78 84 88 78 fbonnaud87@orange.fr

 Aménagement et modification de bâtiments agricole

Pose d'abreuvoirs et de tubulaires

Fabrication et pose de portails

Petit travaux de bricolage

Petite mécanique générale









# Nicole

coiffeuse à domicile et prothésiste ongulaire 05 55 00 76 41

LePavillon 87800 Janailhac



Collectivités • GRAPHISTE Associations = Particuliers •

#### PHOTOGRAPHY \* DESIGN \* PRIN

DANS LA PRAIRIE

\* Photographe de moments uniques \*

Pour tous vos reportages photo : Mariage, Bébé, Famille, Grossesse, Entreprise.

⋆ Pour une communication visuelle qui vous ressemble ⋆

Bulletin municipal / Logo / Carte de visite / Étiquette / Flyer / Dépliant / Site internet...

**●** 05 55 00 23 96 - 06 87 25 72 04 **●** Maumont - 87800 JANAILHAC contact@unstudiodanslaprairie.com // www.unstudiodanslaprairie.com

